

Jean-Yves Le Déaut

DÉPUTÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE



Immigration professionnelle et étudiante

Madame et Messieurs les Ministres, permettez-moi de vous remercier d'avoir proposé à notre hémicycle d'échanger autour de l'attractivité de la France qui passe par l'accueil et la mobilité des étudiants entre universités.

Dans la querelle sur l'utilisation d'une langue étrangère dans nos universités, un député de l'UMP déclarait que c'était un bien mauvais signal que nous donnions aux africains de pouvoir enseigner en anglais, j'ai immédiatement répondu que le mauvais signal avait été lancé par ceux-là même, comme Claude Guéant, qui par des circulaires contraignantes restreignaient la mobilité des talents.

Nous ne sommes pas en train de vouloir favoriser ou contraindre une migration à vocation permanente. Le monde change, les distances ont été réduites par les nouveaux modes de transport. Ne restons pas bloqués sur des concepts d'un autre âge, même si par tradition administrative, on utilise un vocabulaire « cristallisé ». Ce n'est plus d'immigration professionnelle et étudiante dont nous devons parler, mais d'échanges. Le monde vit désormais au rythme de la circulation des talents.

Lorsque nos universités et écoles inscrivent 95 000 étudiants étrangers au niveau Licence, 92 000 au niveau Master et 26 000 au niveau Doctorat, on ne peut que conclure à ce désir d'échanges. Les efforts ne seront pas vains, comme l'illustre la présence de 30 000 étudiants chinois en France.

L'attractivité, c'est la capacité à donner envie de venir en France. La France n'est désormais plus que la 5^{ème} terre d'accueil derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Allemagne, alors qu'elle était 3^{ème} il y a encore trois ans. Certains pays font des efforts conséquents pour les accueillir, quand la France leur a adressé, je le disais, des signaux hostiles ces dernières années. Et pourtant, c'est bien la qualité des conditions de leur venue, de leur accueil, de leur séjour et de leur réussite en France qui sera le facteur déterminant pour être attractifs.

Concrètement, attirer les talents en France passe par une offre de formations de haut niveau, accessible et variée. La coordination des stratégies à l'international des acteurs s'avère nécessaire non seulement pour mener des actions mais aussi pour éviter des concurrences franco-françaises délétères. Les réseaux d'anciens étudiants restent à généraliser. L'effort de communication entrepris par CampusFrance peut être dynamisé, en le mettant davantage au service des universités et des écoles et ses liens renforcés avec le

réseau des CROUS. Les établissements d'accueil universitaires et les équipes pédagogiques doivent être mieux associés dans le processus de sélection de ces étudiants.

Le premier contact et l'installation jouent un rôle crucial dans le souvenir que garderont ces étudiants de la France. Leur intégration passe nécessairement par l'accès à quelques services classiques, mais indispensables et qui virent souvent pour eux au cauchemar, comme le logement, l'électricité, la couverture santé, l'ouverture d'un compte bancaire ou la transférabilité des droits à la retraite.

La mobilisation des services de santé universitaire peut éviter encore la contrainte fastidieuse et sans valeur ajoutée de la visite à l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Les relations s'organisent désormais dans une logique de partenariat. Il faut savoir qu'on propose aujourd'hui des bourses dont le montant est inférieur à un loyer de petit studio dans une ville universitaire. L'Etat ne montre pas l'exemple en accordant des bourses à des post-doctorants sans contrat de travail. Il y a encore persistance de libéralités pour les doctorants. Le principe des cofinancements doit être davantage promu, que ce soit avec des partenaires internationaux, des collectivités territoriales, ou des entreprises.

L'attractivité des talents étrangers passe également nécessairement par un changement d'approche des conditions de leur accueil administratif. Les longues queues inhumaines devant les préfectures sont inacceptables, vous le dites vous-même, Monsieur le ministre de l'Intérieur, en connaissance de cause à Evry. Il ne faut pas se voiler la face : l'accueil administratif est le principal facteur de mécontentement des étudiants et des chercheurs en France.

Bien entendu, pour renforcer la qualité de l'accueil par les services préfectoraux, le plus simple est déjà de les désengorger. Un grand nombre de démarches pourraient aisément être réalisées par voie électronique. Cela marche dans certains secteurs. Les déclarations fiscales par internet ne se sont-elles pas achevées il y a seulement deux jours ? Les partenariats entre administrations universitaires et préfectorales, dont les résultats sont probants, méritent d'être systématisés et intensifiés. D'ailleurs, même s'il y a des progrès avec le visa qui vaut titre de séjour pour la première année, la réduction du nombre de récépissés, l'adéquation de la durée du titre de séjour avec le cursus ou le contrat de travail, la révision des critères d'attribution des cartes de séjour simplifieront les démarches sans bien sûr réduire les nécessaires contrôles en matière de sécurité nationale. Tout ceci va très exactement dans le sens du choc de simplification demandé par le Président de la République quand il dit avec force « nous ne devons jamais perdre l'occasion d'accueillir un chercheur ou un étudiant prometteur ».

Pour mieux les accueillir, il est important de leur ouvrir le champ des possibles, il est souhaitable de modifier le type de carte de séjour. Certes le frein de la circulaire Guéant a été levé, mais il n'en demeure pas moins que les dispositions actuelles sont inadaptées. Les titres de séjour doivent être calqués sur les cursus, si l'étudiant ou le doctorant démontre qu'il poursuit son cursus. Elle est aujourd'hui d'un an. Le récépissé de première délivrance ne permet pas de voyager en dehors de l'espace Schengen, les services d'accueil sont fermés l'été, pendant l'arrivée des étudiants, les délais administratifs sont trop longs. Il ne faut pas dévaloriser un jeune diplômé qui a trouvé directement un emploi par rapport à un autre, qui a besoin de quelques mois de recherche d'emploi semble une évidence, pourtant contredite par les procédures actuelles.

Ces questions sont majeures. Certaines décisions sont de nature législative, d'autres sont réglementaires. Le Sénat vient hier de voter deux amendements que j'avais d'ailleurs proposés l'un sur les conditions d'octroi de la carte de séjour étudiant, et l'autre sur l'accès aux droits sociaux ouverts par leurs cotisations aux titulaires de la carte de séjour « scientifiques-chercheurs ». Même si je partage votre avis de voter un texte général sur l'attractivité, ce serait un signal de maintenir ces deux amendements dans les deux textes.

Sachez que nous soutenons votre action en faveur de ces étudiants que Laurent Fabius a qualifié, lors de notre entretien avec Mme Françoise Barré-Sinoussi et Vincent Berger, « d'ambassadeurs » de la France.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, que vous puissiez nous indiquer quand ce texte sera examiné par le Parlement.

Jean-Yves Le Déaut
Député de la 6^e circonscription de Meurthe-et-Moselle
1^{er} Vice-Président de l'OPECST

Permanence de Jean-Yves Le Déaut - Contact : François Creusot
21 place Duroc – BP177 – 54706 Pont-à-Mousson
03.83.82.13.81 / jean-yves.le-deaut@wanadoo.fr